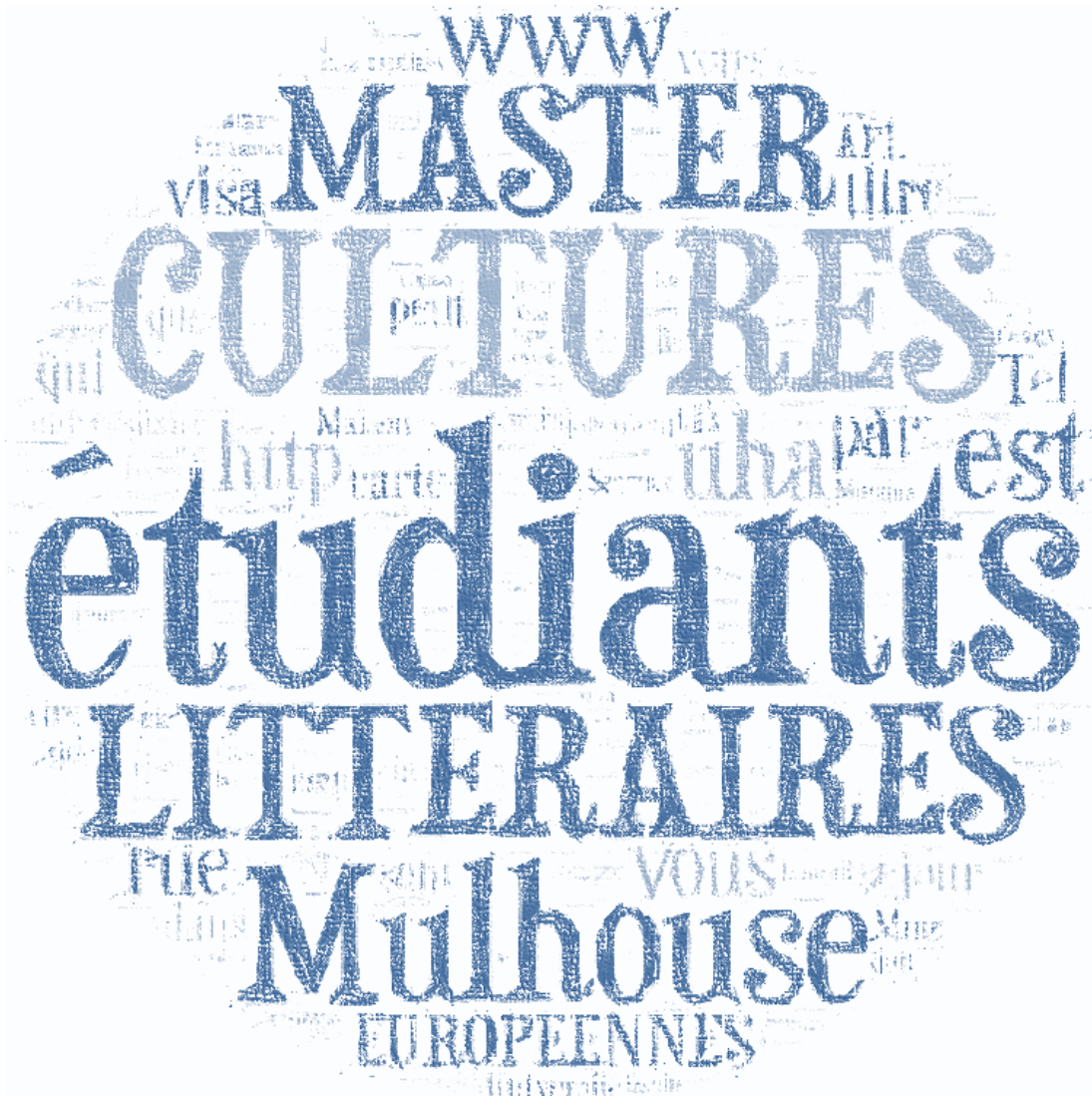


# Master CLE

## Cultures Littéraires Européennes



### Informations pratiques

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE  
Mulhouse

## COORDONNÉES UFR

### **Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

10, rue des Frères Lumière F-68093 Mulhouse Cedex T +33(0)3 89 33 63 81

F +33(0)3 89 33 63 99

site : <http://www.flsh.uha.fr>

### **Site Internet Erasmus Mundus - Mulhouse :**

[http://www.flsh.uha.fr/international/erasmus\\_mundus\\_cle/](http://www.flsh.uha.fr/international/erasmus_mundus_cle/)



### **Responsable et coordinateur du Master :**

Mme Tania COLLANI

Professeur des Universités

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

10, rue des Frères Lumière

F-68093 Mulhouse Cedex

Tél. : +33 3 89 33 60 90

[tania.collani@uha.fr](mailto:tania.collani@uha.fr)



### **Secrétariat local :**

Mme Paola FOSSA

Enseignante contractuelle

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

10, rue des Frères Lumière

F-68093 Mulhouse Cedex

Tél. : +33 3 89 33 60 90

[paola.fossa@uha.fr](mailto:paola.fossa@uha.fr)

## Table des contenus :

Calendrier Universitaire 2022-2023 .....	4
Visa Long Séjour / Titre de séjour pour les étudiants .....	5
Quels documents fournir pour obtenir un visa ?.....	5
Modalité d'Inscription à l'Université .....	7
Ouvrir un compte bancaire .....	8
Service Offerts pour le logement .....	9
L'aide Personnalisée pour le Logement: APL.....	9
Couverture Sociale .....	9
Cours de français pour les étudiants étrangers .....	10
Restaurants Universitaires.....	11
La Carte Culture .....	11
Le sport à l'Université.....	11

## **Calendrier Universitaire 2022-2023 :**

Les étudiants devront être sur place la première semaine du mois de septembre.  
La date précise sera indiquée aux étudiants au mois de juin/juillet 2022.

**Accueil des étudiants :** début septembre 2022. Les dates seront précisées au mois de juin/juillet 2022.

**Début des cours :** les dates seront précisées au mois de juin/juillet 2022.

**Cours + évaluations du 1er semestre :** le calendrier sera publié sur le site de la FLSH au mois de juin/début juillet 2022.

**Cours + évaluations du 2e semestre :** le calendrier sera publié sur le site de la FLSH au mois de juin/début juillet 2022.

**Congés universitaires :** le calendrier sera publié sur le site de la FLSH au mois de juin/début juillet 2022.

## **Visa Long Séjour / Titre de séjour pour les étudiants (seulement pour les étudiants extra-européens)**

Une nouvelle procédure pour les nouveaux arrivants (à l'exception des ressortissants algériens qui devront déposer une demande de titre de séjour) a été mise en place. Depuis le 1er juin 2009, vous n'avez plus à déposer de dossier de première demande de titre de séjour. Un visa long séjour dispensant de titre de séjour vous sera délivré. Toutefois vous devrez accomplir certaines formalités dans les 3 mois suivant votre entrée en France, selon les indications de la notice qui vous a été remise/qui vous sera remise par le consulat.

Toutes les procédures pour obtenir le visa de long séjour pour étudiant sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/etudiant-etranger-france-visa-long-sejour-carte-sejour>

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/etudiants>

Les étudiants Erasmus Mundus pourront compter sur une assistance particulière et sur une assistance centralisée au niveau du bureau des Relations Internationales de l'UHA :

### **Direction des Relations Internationales, Européennes et Transfrontalières (DRIET)**

Maison de l'Etudiant

1, rue Alfred Werner

F-68093 Mulhouse Cedex

Tél. : +33 3 89 33 63 02

[international@uha.fr](mailto:international@uha.fr) | [www.international.uha.fr](http://www.international.uha.fr)

Dans vos communications, précisez toujours que vous êtes des étudiants CLE Erasmus Mundus

## Quels documents fournir pour obtenir un visa ?

Cette liste est donnée à titre indicatif et peut varier d'un pays à l'autre.

### 1. Un passeport

La durée de validité du passeport doit correspondre à la durée du visa demandé.

### 2. Un justificatif d'inscription

Ce justificatif peut être : la réponse positive à la demande d'admission préalable, ou une attestation de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé. Le document doit préciser le niveau d'études et la filière choisie. Dans le cas d'un établissement privé, l'attestation doit indiquer le nombre d'heures de cours et certifier que les frais d'inscription ont été intégralement payés.

### 3. La justification d'un minimum de ressources

Le montant minimum de ressources à justifier est fixé par chaque ambassade de France. Son montant est de l'ordre de 450 Euros par mois de séjour effectif. Pour les étudiants boursiers : attestation précisant le montant et la durée de la bourse, sur papier à en-tête de l'organisme qui l'octroie.

Les étudiants Erasmus Mundus disposeront d'une lettre adressée par l'organisation centrale du consortium (Bologne) et par l'organisation locale (Mulhouse) à l'ambassade ou au consulat français de leur pays d'origine. Dans cette lettre il y aura la certification du montant de la bourse, de l'assurance européenne, etc.

### 4. Vaccinations obligatoires

Dans certains cas, le consulat peut exiger une preuve de vaccination (fièvre jaune, choléra...) pour délivrer le visa lorsque la situation sanitaire du pays de départ le justifie. Veuillez également à consulter les dernières disposition en matière de gestion de la pandémie de Covid-19.

## **Modalité d'Inscription à l'Université :**

Vous devrez effectuer 2 types d'inscriptions.

Les RDV seront pris une fois que vous serez à Mulhouse par le biais de notre équipe Erasmus Mundus CLE, lors de la réunion de pré-rentree, début septembre.

### **1. Inscription administrative, en vue de l'obtention de la carte étudiant (Pass Campus) :**

#### **Service de Scolarité Centrale**

Maison de l'Étudiant 1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse Cedex  
Tél. : +33 3 89 33 66 32  
[scolarite@uha.fr](mailto:scolarite@uha.fr)

*Se munir de 2 photos d'identité*

### **2. Inscription pédagogique :**

#### **Secrétariat de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

Mme Virginie ROSA  
Secrétariat du Département Lettres et LANSAD  
10, rue des Frères Lumière  
F-68093 Mulhouse Cedex  
Tél. : +33 3 89 33 60 90  
[virginie.rosa@uha.fr](mailto:virginie.rosa@uha.fr)

## Ouvrir un compte bancaire :

Les étudiants internationaux peuvent ouvrir un compte bancaire de non-résident (en Euro ou dans une autre devise) lorsqu'ils sont en France depuis moins de deux ans. Ils peuvent également ouvrir un compte de résident (en Euro ou dans une autre devise) si la durée du séjour le justifie.

Il peut être utile d'interroger votre banque habituelle pour savoir si elle est associée à un réseau français, ce qui peut faciliter vos opérations.

En France, les paiements en argent liquide s'effectuent en Euros exclusivement.

Quelques adresses :

### **Banque populaire d'Alsace**

Agence Kennedy

55 avenue du Président Kennedy

68100 Mulhouse

<https://agences.banquepopulaire.fr/banque-assurance/agence-mulhouse-kennedy-id1470750810>

### **LCL - Le Crédit Lyonnais**

11 place de la Réunion

68100 Mulhouse

<https://www.lcl.fr/>

### **BNP Paribas**

Agence de Mulhouse - Place de la Réunion

16 place de la Réunion

68100 Mulhouse

<https://mabanque.bnpparibas/>

### **La Poste**

7 Bd de l'Europe,

68100 Mulhouse

<https://www.labanquepostale.fr/>

Pour plus d'informations, consulter aussi le site : <https://www.campusfrance.org/fr>



## **Services offerts pour le logement :**

Aux étudiants du Master CLE qui manifesteront avant la fin juin leur intérêt pour être logés sur le Campus, sera donnée une priorité, dans la limite des places disponibles, pour un studio à la Résidence Master-Doctorat de l'Université de Haute-Alsace.

Pour plus d'informations sur cette structure :

<http://www.crous-strasbourg.fr/logement/residence-master-doctorat/>

Prévoyez une somme pour la caution de votre logement à votre arrivée à Mulhouse.

## **L'aide Personnalisée pour le Logement : APL**

Possibilité d'obtenir une aide au logement (APL) après l'obtention du titre de séjour.

L'APL concerne les locataires de logement qui font l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État. L'APL est versée au propriétaire et réduit d'autant le montant du loyer. Elle ne peut pas être cumulée avec d'autres aides.

Toutes les infos :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>

ATTENTION ! Pour le gouvernement français, vous n'êtes pas « boursiers ». En effet, les boursiers sont définis sur la base de critères sociaux, alors que votre bourse vous est donnée sur la base du mérite.

## **Couverture Sociale :**

Les étudiants en programme d'échange ont la possibilité de bénéficier de la sécurité sociale étudiante. Cette affiliation se fait au moment de l'inscription administrative à l'Université. Les étudiants des pays tiers sont affiliés à la sécurité sociale française obligatoire.

## **Cours de français pour les étudiants étrangers :**

Des cours de français spécifiques pour les étudiants Erasmus Mundus CLE seront mis en place pendant l'année universitaire. Cependant, tous les étudiants étrangers sont invités à suivre les cours de FLE (Français Langue Étrangère) offerts par le Pôle ForCe. Au début du semestre, vous serez convoqués au Pôle ForCe pour un test de français, afin de vous répartir en groupe de niveau.

### **Pôle Formation et Certification du Learning Center**

Mme Aurore GADEIX

Learning Center

4, rue des Frères Lumière

68093 Mulhouse Cedex

+33 3 89 33 60 15

[aurore.gadeix@uha.fr](mailto:aurore.gadeix@uha.fr)

[https://www.learning-center.uha.fr/opac/article/francais-langue-etrangere/uha\\_fle](https://www.learning-center.uha.fr/opac/article/francais-langue-etrangere/uha_fle)

## **Restaurants Universitaires :**

La carte étudiante (Pass Campus) est équipée d'Izly, une solution de paiement 100% connectée qui repose sur la tenue d'un compte électronique, géré en ligne en toute sécurité et accessible depuis un PC, une tablette ou un téléphone mobile.

Après réception de votre Pass campus et activation de votre compte Izly, vous pourrez approvisionner ce dernier en ligne.

Cette solution de paiement permet notamment de régler vos repas dans tous les Restaurants Universitaires et les Cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Pour toute information complémentaire :

<http://www.passcampus.fr/etudiant/services/restauration/>

## **La Carte Culture :**

Votre Pass Campus a également valeur de Carte Culture, un dispositif qui garantit des réductions dans de différents établissements culturels.

Pour toute information :

### **Service Universitaire de l'Action Culturelle**

Maison de l'Étudiant

1, rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

<http://www.culture.uha.fr/>

<https://www.carte-culture.org>

## **Le sport à l'Université :**

Le **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.)**, avec ses établissements partenaires, propose une cinquantaine d'activités sportives

<https://www.uha.fr/fr/vie-universitaire-1/sport.html>